



Conseil économique et social

Distr. générale
22 février 2008
Français
Original : anglais

Commission du développement durable

Seizième session

5-16 mai 2008

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Module thématique du cycle d'application

2008-2009 – session d'examen

Examen intégré du module thématique portant sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique dans les petits États insulaires en développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport fait le point des progrès réalisés dans les petits États insulaires en développement en ce qui concerne l'application de la Stratégie de Maurice, une importance particulière étant accordée à l'agriculture, au développement rural, aux sols, à la sécheresse, à la désertification et à l'Afrique. Il donne suite en cela à la décision prise par la Commission du développement durable, à sa treizième session, de consacrer une journée de ses sessions d'examen à l'évaluation des progrès que les petits États insulaires en développement accomplissent sur la voie du développement durable, dans le cadre de l'examen de son module thématique.

Il décrit par ailleurs les obstacles auxquels continuent de se heurter les petits États insulaires en développement dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et pourra ainsi servir à déterminer les moyens de les surmonter.

* E/CN.17/2008/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Mission de la Stratégie de Maurice	7–11	4
III. Gestion foncière durable	12–24	4
A. Impact de l'accroissement de la population et du développement	12–16	4
B. Autres facteurs ayant des répercussions sur la qualité des terres	17–21	6
C. Planification et gestion intégrées des terres	22–24	8
IV. Développement rural	25–34	9
A. Obstacles au développement rural	28–32	11
B. Possibilités de croissance de l'économie rurale	33–34	12
V. Agriculture	35–50	13
A. Pêcheries	37–38	14
B. Production agricole et échanges commerciaux	39–45	14
C. Possibilités de diversification	46–49	18
D. Amélioration de la sécurité alimentaire	50	20
VI. Coopération régionale et internationale	51–59	20
VII. Difficultés persistantes	60–65	22

I. Introduction

1. On se souviendra que la Commission du développement durable, à sa treizième session, a décidé de consacrer une journée de ses sessions d'examen à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en mettant l'accent sur le module thématique qu'elle examine.

2. À cet égard, le présent rapport a été établi conformément à la demande qu'elle a faite au Secrétaire général de lui présenter à sa session d'examen un rapport faisant le point des progrès accomplis par les petits États insulaires en développement et des difficultés et obstacles auxquels ils continuent de se heurter pour parvenir au développement durable, en ce qui concerne en particulier l'agriculture, le développement durable, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique.

3. On y trouvera un examen complet et une analyse approfondie des initiatives que les petits États insulaires en développement ont prises relativement à ce module thématique dans le cadre de l'application du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que des décisions pertinentes de la Commission.

4. Le présent rapport a été établi sur la base d'informations tirées notamment de sources de données nationales, de rapports des institutions spécialisées compétentes de l'Organisation, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, d'évaluations d'organismes intergouvernementaux et techniques régionaux et de données fournies par les grands groupes.

5. On y examine les questions regroupées dans le module thématique, compte dûment tenu de leur interdépendance dans les petits États insulaires en développement, qui tient à la faiblesse de la superficie, des ressources foncières et des ressources naturelles de ces pays et à la fragilité et à la dépendance réciproque de leurs écosystèmes terrestres et côtiers. Il est impossible d'examiner les problèmes que pose la gestion durable des terres dans les petits États insulaires en développement sans tenir compte de ce qui influe sur le développement durable et l'agriculture. De même, les questions de la sécheresse et de la désertification sont examinées intégralement dans le cadre du débat sur les sols, le développement rural et l'agriculture. Il convient par ailleurs de noter qu'il est tenu compte des difficultés de l'Afrique dans l'examen des problèmes auxquels se heurtent actuellement les six petits États insulaires en développement de ce continent. Leur évaluation est intégrée à la présentation d'ensemble.

6. La vulnérabilité structurelle et environnementale des petits États insulaires en développement, qui est aggravée par les répercussions des changements climatiques, notamment l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes, est examinée également, vu son influence directe sur les questions thématiques à l'examen.

II. Mission de la Stratégie de Maurice

7. La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a été adoptée en 2005, a fixé des objectifs d'importance cruciale qui ont pour but, d'une part, d'appeler l'attention de ces États sur les mesures qu'ils doivent prendre pour protéger leurs ressources foncières et promouvoir leur prospérité au moyen de la croissance et du commerce des produits agricoles et, d'autre part, d'inciter la communauté internationale à les aider à cette fin.

8. Elle invite donc les petits États insulaires en développement à collaborer avec la communauté internationale pour être mieux en mesure de gérer durablement leurs terres et de mettre en place des agroécosystèmes autonomes. Elle les invite également à améliorer leurs régimes fonciers et la planification de l'utilisation de leurs terres à des fins agricoles, d'élevage et d'aquaculture, en tenant compte du fait que leurs ressources foncières sont de plus en plus convoitées à cause, notamment, du développement du tourisme et de l'urbanisation.

9. Elle traite de leur compétitivité agricole, qu'elle les encourage à promouvoir au moyen de systèmes agricoles efficaces à long terme, d'une diversification de leurs produits et d'activités à valeur ajoutée qui assurent la sécurité alimentaire et l'autosuffisance de leur population; de certains impératifs commerciaux et de développement, tels que la commercialisation, la mise au point de produits et le contrôle de la qualité, et de questions urgentes telles que l'érosion des préférences commerciales et la sécurité commerciale et alimentaire; des capacités nécessaires pour faciliter le commerce et des débouchés commerciaux possibles des produits agricoles, forestiers et halieutiques; des infrastructures nécessaires dans les domaines sanitaire et phytosanitaire; et des moyens financiers et techniques indispensables pour assurer un suivi et un contrôle efficaces des navires de pêche et la gestion durable des pêcheries.

10. Elle invite les petits États insulaires en développement à analyser les liens existant entre le tourisme et l'agriculture et à promouvoir les chaînes d'approvisionnement alimentaire, l'hospitalité rurale et l'agrotourisme; à adopter des pratiques de gestion durable des forêts et à appliquer des mesures qui leur permettent de protéger la faune et la flore contre les espèces étrangères envahissantes; et à améliorer la formulation de leurs politiques et de leurs lois concernant le secteur minier et à promouvoir la recherche et l'utilisation de technologies modernes pour pouvoir gérer plus efficacement leurs ressources foncières. Les petits États insulaires en développement ont pris des mesures pour donner suite à certaines de ces dispositions.

11. On en trouvera ci-après un récapitulatif.

III. Gestion foncière durable

A. Impact de l'accroissement de la population et du développement

12. La gestion des terres pose un problème de plus en plus important à tous les petits États insulaires en développement. Ayant une faible superficie, à quelques

rare exceptions près, ceux-ci doivent trouver un juste équilibre entre les demandes d'utilisation de leurs ressources foncières découlant de l'essor des activités économiques, de l'accroissement rapide de la population et de la demande toujours croissante d'établissements humains. Cette tâche est particulièrement difficile dans les zones côtières, où sont concentrées les principales activités économiques et où vit la majorité de la population. Le déplacement vers les villes de la main-d'œuvre rurale en quête d'emplois plus productifs est aussi une tendance dominante dans presque tous les petits États insulaires en développement. Dans ceux de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, la croissance annuelle de la population urbaine est souvent supérieure à 2 ou 3 % alors que la croissance annuelle de la population rurale est généralement tombée en dessous de 1 %. Des tendances analogues sont observées dans les Caraïbes, où les taux de croissance de la population rurale sont négatifs. Dans les îles du Pacifique, la population des villes s'accroît plus rapidement que celles des zones rurales et des îles périphériques¹, évolution qui a eu pour effet d'accroître les besoins en logements, en services et en infrastructures en milieu urbain. La topographie des petits États insulaires en développement, dont les plaines et les terres arables se trouvent généralement le long des côtes et qui tendent à être montagneux à l'intérieur, renforce ces tendances démographiques.

13. Les écosystèmes terrestres et marins des zones côtières des petits États insulaires en développement sont de plus en plus mis à mal par l'urbanisation croissante de ces zones et par l'expansion de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture et du tourisme, en particulier. Dans de nombreuses zones côtières, le développement industriel, la multiplication des hôtels et le développement des services touristiques font que les municipalités ne sont plus en mesure de fournir les services nécessaires. Il en résulte une demande accrue de meilleurs systèmes de gestion des déchets solides, due en partie au fait que l'élimination des déchets municipaux et industriels laisse de plus en plus souvent à désirer et que les eaux usées non traitées sont déversées dans les eaux côtières. Les eaux usées non traitées, les déchets agricoles et les déchets industriels sont reconnus comme les principales causes de la pollution des nutriments des eaux côtières des petits États insulaires en développement.

14. À mesure que la demande de terres s'accroît, des zones écologiquement plus fragiles et plus sujettes aux catastrophes naturelles, telles que les terres marginales se trouvant sur les coteaux escarpés contigus aux principales villes côtières, sont envahies. Leur urbanisation n'est souvent pas planifiée et donne naissance à des bidonvilles, dépourvus de tout équipement collectif. L'utilisation inappropriée de ces coteaux, que l'on défriche pour construire des logements, exploiter des carrières, cultiver des terres et couper du bois de chauffage, a pour effet d'accroître les taux de déforestation et de dégradation des bassins versants et, par là-même, d'accélérer l'érosion des sols et de les rendre plus instables. L'envasement considérable des rivières lorsqu'il pleut, la baisse de la fertilité des sols et la multiplication des glissements de terrain sont autant de phénomènes qui témoignent constamment de la déforestation et de la dégradation des bassins versants. La dégradation des terres est très poussée dans certains pays. On estime que Haïti perd 36 tonnes métriques de

¹ World Urbanization Prospects: The 2005 Revision Population Database.

terre chaque année² et Nauru indique que près de 70 % de son sol est dégradé par l'extraction du phosphate³.

15. Ces problèmes sont d'autant plus complexes que les petits États insulaires en développement ont une faible superficie. Les écosystèmes côtiers et intérieurs y sont tellement proches les uns des autres qu'il est impératif de les préserver de façon intégrée. C'est ce que montre par exemple le fait que les eaux de ruissellement qui alimentent les rivières et les fleuves transportent des produits chimiques agricoles et des résidus de pesticides qui sont finalement déversés dans les eaux côtières et que les eaux souterraines polluées par des systèmes inappropriés d'évacuation des eaux usées et des déchets, en se déversant dans la mer, contribuent à l'eutrophisation des eaux côtières et à la disparition des récifs coralliens et de la faune et de la flore marines.

16. Tout cela a des répercussions néfastes sur la qualité de vie de la population des petits États insulaires en développement. Sur l'île d'Upolu, à Samoa, par exemple, la diminution des prises de poissons dans les zones côtières a été corrélée à la sédimentation des récifs, elle-même due à la déforestation et au mauvais aménagement des bassins versants⁴. Les répercussions sanitaires et environnementales des déchets agrochimiques, des eaux usées et des effluents industriels sur les sols, l'eau potable et les produits alimentaires sont également significatifs. À Maurice, l'utilisation annuelle moyenne d'engrais chimiques est estimée à 600 kilos par hectare, soit plus de cinq fois la moyenne mondiale (113 kilos par hectare⁵) et a eu pour effet de contaminer les eaux de ruissellement et de compromettre la qualité des aquifères, des sols et des eaux côtières⁶.

B. Autres facteurs ayant des répercussions sur la qualité des terres

17. Les taux de déforestation sont élevés dans certains petits États insulaires en développement. La diminution du couvert forestier et de la qualité des forêts compromet la capacité naturelle de ces pays de se protéger contre les phénomènes climatiques extrêmes, et l'absence de couvert végétal y accroît la gravité des catastrophes naturelles. Les glissements de terrain et les inondations, qui ont tué plus d'un millier de nationaux haïtiens à la suite de fortes pluies en 2004, sont caractéristiques de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement à cet égard. La fréquence et la gravité accrues des ouragans et des cyclones auxquels ils sont exposés dans leurs régions rendent de plus en plus nécessaire de prévoir et de maîtriser les risques que ces ouragans et cyclones font courir, en particulier aux populations établies sur des terrains instables.

18. La dégradation des terres compromet la préservation de la diversité biologique des petits États insulaires en développement. On estime qu'au Cap-Vert, pays où la dégradation des terres est marquée, 10 des 28 espèces indigènes ont disparu comme

² Rapport de pays d'Haïti à la FAO (2001).

³ Premier rapport national de Nauru (2003) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

⁴ PNUE (2004c).

⁵ Commission de l'océan Indien (2004).

⁶ PNUE (2004a).

suite à la désertification du territoire⁷. Dans de nombreux pays des Caraïbes, la biodiversité marine est de plus en plus menacée par l'urbanisation des côtes et la destruction des mangroves. Dans le Pacifique, le défrichage de la végétation indigène a rendu certains États encore plus vulnérables aux espèces envahissantes, important facteur de décroissance démographique et d'extinction d'espèces dans l'ensemble des petits États insulaires en développement, où elles portent directement et indirectement atteinte à l'environnement, à la santé humaine et à l'économie. À titre d'exemple, on peut citer la fourmi de feu dans les Caraïbes et l'escargot de la pomme golden dans le Pacifique, tous deux nuisibles à l'homme; la fourmi folle jaune, responsable du déplacement de 60 000 sternes fuligineuses sur l'île Bird aux Seychelles, attraction de tout premier plan; et, à la Grenade, la cochenille rose ou cochenille de l'hibiscus, qui a causé des dommages d'environ 18,3 millions de dollars des États-Unis.

19. La gestion intégrée des terres agricoles, des forêts et des arbres hors forêt aux fins de la protection des terres, des zones côtières, des ressources en eau douce et de la diversité biologique permet aux petits États insulaires en développement de mieux résister aux tempêtes et aux grandes marées. Bon nombre d'entre eux ont en outre intégré la préparation aux catastrophes à leurs plans de gestion des ressources naturelles. Dans les Caraïbes, un cadre global de gestion des catastrophes, destiné à guider la planification et la prise de décisions au niveau national dans ce domaine, a été établi par l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, qui aide techniquement les pays de la région à se préparer aux catastrophes et à s'organiser en cas de catastrophe. Bon nombre de ses États membres ont commencé à prendre les dispositions nécessaires pour que la gestion des catastrophes soit systématiquement associée à la gestion des terres et à la planification du développement.

20. La déforestation et l'utilisation inappropriée des terres des petits États insulaires en développement y ont compromis l'alimentation des nappes souterraines et la capacité des sols de retenir l'eau et contribué directement à la disparition de cours d'eau, à la baisse du volume des précipitations, à la dégradation des bassins versants et à la diminution des ressources en eau douce. La conversion de terres forestières menace la viabilité de la sécurité alimentaire dans de nombreux pays. Des facteurs topographiques et climatiques accroissent également la vulnérabilité des petits États insulaires en développement à la sécheresse et à la désertification. Certains pays, comme la Barbade, le Cap-Vert, Kiribati et Tuvalu, par exemple, ont des ressources en eau douce chroniquement limitées, de faibles précipitations annuelles et des nappes phréatiques peu profondes. Des programmes de gestion des eaux qui favorisent le captage, le stockage, la conservation et l'utilisation durable de l'eau, en particulier à des fins agricoles, permettent d'y satisfaire la demande d'eau des ménages et des entreprises. Certains de ces pays s'emploient à élaborer et appliquer des stratégies globales de gestion des eaux qui font appel à des techniques permettant d'améliorer l'irrigation, l'extraction des eaux souterraines et le captage des eaux de pluie.

21. Les changements climatiques ont eu un impact considérable sur l'état des écosystèmes côtiers des petits États insulaires en développement. Le réchauffement des mers, en blanchissant les coraux, entraîne la disparition des récifs, et l'érosion des plages, due à la fois à la plus grande vulnérabilité des récifs et à la hausse du

⁷ PNUD; voir <http://www.undp.org/gef/05/portfolio/writeups/bd/capeverde.html>.

niveau de la mer, fait reculer les zones côtières. Dans le cas des petits États insulaires en développement, peu élevés au-dessus du niveau de la mer, tels que les Maldives, les Îles Marshall et Tuvalu, la menace d'une submersion totale des terres est très réelle⁸. En janvier 2008 encore, de fortes marées qui ont fait s'élever le niveau de la mer jusqu'à 3 mètres ont envahi les îles de Tuvalu, dont le point le plus élevé est à un peu plus de 4,5 mètres de hauteur⁹. L'intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce des petits États insulaires en développement du Pacifique est de plus en plus fréquente. Il y aurait eu en outre plusieurs cas de salinisation accrue des sols dans les petits États insulaires en développement de toutes les régions. Ces tendances compromettent gravement la fertilité des sols, la productivité des ressources terrestres et la sécurité alimentaire.

C. Planification et gestion intégrées des terres

22. Les petits États insulaires en développement prêtent de plus en plus attention aux problèmes causés par l'urbanisation rapide et par le tourisme, auxquels sont souvent sacrifiées des terres agricoles très fertiles. Il leur faut adopter une approche plus centralisée en matière de zonage, de planification urbaine et de prestation de services, des plans de développement rural intégré qui leur permettent de conserver les terres à usage agricole et des plans d'action environnementaux qui leur permettent de protéger les bassins versants. Les régimes fonciers des petits États insulaires en développement varient considérablement d'une région à une autre. Dans le Pacifique, les lois et les institutions régissant la gestion des terres et le développement rural sont étroitement liées à la culture et aux coutumes locales. L'administration des terres s'inspire largement des traditions, de la religion et de diverses pratiques autochtones. Les chefs et responsables locaux, les dirigeants des groupes de familles élargies et des villages ont la responsabilité première de la mise en valeur des terres coutumières. Le régime de propriété de plus de 80 % des terres des petits États insulaires en développement du Pacifique découle du droit coutumier, une faible proportion du territoire étant administré au niveau national. Bon nombre des petits États insulaires en développement de la région examinent donc la possibilité d'instituer un régime d'administration foncière plus décentralisé, des tribunaux fonciers locaux et un système d'inscription au cadastre techniquement perfectionné¹⁰. Cependant, rares sont ceux qui ont élaboré des politiques d'exploitation foncière, ce qui fait que les conflits fonciers continuent d'y poser problème.

23. Dans les régions des Caraïbes, de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, on s'emploie à résoudre les difficultés liées à la répartition des terres au moyen de réformes. Il y est reconnu nécessaire de disposer de bons systèmes d'inscription au cadastre pour réduire les litiges liés aux titres et aux droits de propriété. Les dirigeants des Caraïbes, dans le cadre de leur programme régional concerté de relance de l'agriculture, intitulé « Initiative Jagdeo », se sont engagés à prendre des dispositions pour que les

⁸ PNUE (2004a).

⁹ Shuckman, David (2008).

¹⁰ Rapports établis à l'occasion du Colloque sur les conflits liés à l'occupation des terres dans le Pacifique-Sud, organisé du 10 au 12 avril 2002 par la FAO, l'University of South Pacific et la Fondation RICS; <http://www.sidsnet.org/pacific/usp/landmgmt/SYMPOSIUM/>.

pauvres accèdent plus facilement aux ressources foncières¹¹. De nombreux États examinent la possibilité d'utiliser des outils informatiques tels que les systèmes de gestion intégrée pour faciliter l'analyse et la prise de décisions concernant la planification de l'espace et pour assurer une utilisation optimale des terres. Dans un certain nombre d'États, dont la Jamaïque, Saint-Vincent-et-les Grenadines et les Seychelles, des réformes foncières sont en cours de préparation ou en passe d'être révisées et, en Haïti, une politique d'aménagement des bassins versants a été adoptée.

24. Les petits États insulaires en développement seraient mieux en mesure de gérer durablement leurs ressources foncières au niveau national s'ils disposaient d'un personnel suffisamment formé dans des domaines tels que l'aménagement du territoire, la planification urbaine et le relevé et la planification de données géospatiales. La plupart d'entre eux ont aussi du mal à assurer la gestion et le suivi coordonnés de leurs ressources foncières à cause de la faiblesse des capacités de leurs institutions et de l'insuffisance de leurs cadres législatifs et réglementaires. Ce sont là des difficultés qu'il leur faudra surmonter pour élargir l'accès aux données sur les ressources foncières et sur les instruments, les meilleures pratiques et les technologies nécessaires pour appliquer des modes d'utilisation des terres viables et prendre des décisions en connaissance de cause en la matière.

IV. Développement rural

25. Le développement rural fait partie intégrante du développement durable des petits États insulaires en développement vu que la majorité de ces États continuent, quel que soit leur niveau de développement, d'être fortement tributaires du secteur rural pour créer des revenus et des emplois et assurer la sécurité alimentaire de leur population. Le tableau 1 ci-après met en évidence l'importance du secteur agricole en matière d'emploi dans certains petits États insulaires en développement. Dans les régions de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée, de la mer de Chine méridionale et du Pacifique, 30 à 80 % de la population totale vit dans les zones rurales et s'appuie principalement sur l'agriculture, la forêt et les pêcheries pour se procurer leurs moyens de subsistance. L'agriculture est le secteur productif prédominant dans la plupart des États de ces régions, où elle constitue 20 à 40 % du PIB et est à l'origine de plus de 50 % des exportations et de 40 à 80 % des emplois. La pêche est une source particulièrement importante de revenus dans les petits États insulaires en développement des régions en question. Dans les États fédérés de Micronésie, aux Maldives, aux Seychelles et à Tuvalu, par exemple, les produits de la pêche représentent plus de 90 % des exportations agricoles¹².

¹¹ Caribbean Regional Agriculture Policy Network; voir <http://www.carapn.net>.

¹² FAO FishStat (2004).

Tableau 1
**Pourcentage de la population active employée dans les secteurs
 de l'agriculture, de l'industrie et des services dans certains
 petits États insulaires en développement**

<i>Pays</i>	<i>Agriculture</i>	<i>Industrie</i>	<i>Services</i>
	<i>(pourcentage)</i>		
Antigua-et-Barbuda	2,60	14,60	74,60
Barbade	3,30	17,30	69,70
Cuba	21,20	19,40	59,40
Dominique	21,00	22,00	58,80
Grenade	13,80	23,90	58,60
Guyana	27,90	22,60	47,90
Haïti	50,50	10,80	38,70
Jamaïque	18,00	17,70	64,10
Maurice	10,00	32,40	57,40
Papouasie-Nouvelle-Guinée	72,30	3,60	22,70
République dominicaine	14,60	22,30	63,10
Sainte-Lucie	11,40	17,70	56,10
Saint-Vincent-et-les Grenadines	15,40	19,60	60,60
Sao Tomé-et-Principe	27,90	19,20	52,40
Trinité-et-Tobago	4,30	31,00	64,30

Source : Indicateurs clefs du marché du travail de l'OIT; voir <http://www.ilo.org>.

26. Dans les petits États insulaires en développement des Caraïbes, l'économie est dominée par le secteur des services, en particulier le tourisme, la banque et les finances (l'industrie commençant actuellement à se développer). Dans les zones rurales, les activités économiques sont surtout non agricoles (tourisme, exploitation minière et pétrolière, et microentreprises commerciales et industries artisanales liées au tourisme). Malgré cette diversité, la part de l'agriculture dans le PIB aux Caraïbes est comprise entre 3 % à la Trinité-et-Tobago et 31 % au Guyana et l'agriculture emploie jusqu'à 66 % de la population active en Haïti.

27. La pauvreté est surtout un problème rural dans les petits États insulaires en développement. Le secteur agricole de la plupart d'entre eux associe la culture à grande échelle de produits d'exportation et une agriculture vivrière dont les produits sont destinés principalement à la consommation locale. Les ruraux pauvres sont généralement de petits exploitants agricoles, des femmes et des pêcheurs artisanaux pour lesquels l'agriculture et la pêche restent la source première de leurs revenus et de leur sécurité alimentaire. Des facteurs tels que l'insuffisance des équipements collectifs et des services, le peu d'accès aux ressources technologiques et financières et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux chocs économiques retardent le développement rural des petits États insulaires en développement.

A. Obstacles au développement rural

28. L'érosion des préférences commerciales concernant d'importants produits d'exportation tels que le sucre et les bananes et les dégâts considérables causés à maintes reprises par les ouragans et les cyclones dans les Caraïbes et dans le Pacifique ont eu pour effet d'affaiblir sensiblement le secteur agricole et d'entraver le développement rural dans des pays tels que la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et les Fidji. L'agriculture de subsistance a été également néfaste pour le secteur forestier, en particulier dans les petits États insulaires en développement les moins avancés où il y a une forte demande de bois de chauffe et de terres utilisables pour les cultures commerciales. La déforestation atteint son niveau officiel le plus élevé aux Comores et en Haïti.

29. L'accroissement rapide de la population et la marginalisation des jeunes créent des difficultés croissantes dans le secteur rural. Dans le Pacifique, près de 40 % de la population rurale est âgée de moins de 15 ans et la création d'emplois est insuffisante par rapport à l'accroissement de la population¹³. L'accès à la terre est aussi un problème majeur. Historiquement, les paysans pratiquant une agriculture de subsistance n'ont eu accès qu'à des terres marginales et la transmission des titres de propriété foncière s'étant effectuée de façon informelle pendant des générations, ce qui en rend difficile la reconnaissance officielle, ils ont du mal à obtenir des crédits pour mettre en valeur leurs petites exploitations. Les femmes, qui représentent la majorité des ruraux pauvres, sont confrontées de façon disproportionnée à ce problème, ce qui est particulièrement préoccupant vu qu'elles sont de plus en plus nombreuses à diriger un ménage. On accorde donc davantage d'attention aux programmes visant à accroître les possibilités d'emploi des femmes et des jeunes des zones rurales. Les programmes de microcrédit destinés aux femmes améliorent les possibilités d'emploi et le niveau de vie des familles et, dans certains cas, modifient positivement les conditions de vie de collectivités rurales entières.

30. Le fait que la plupart des petits États insulaires en développement des régions de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la mer de Chine méridionale et du Pacifique sont des archipels entrave considérablement leur développement rural. La qualité de vie dans les îles les plus périphériques laisse particulièrement à désirer parce que la distance fait obstacle à la prestation de services et la rend plus onéreuse, ce qui accroît d'autant les dépenses à engager pour renforcer l'économie rurale. À titre d'exemple, on estime que 70 % des habitants des petits États insulaires en développement du Pacifique n'ont pas accès à des services énergétiques modernes et que dans l'ensemble, le prix des combustibles fossiles qui leur est facturé est supérieur de 200 à 300 % aux cours mondiaux, fardeau lourd à supporter pour les ruraux pauvres¹⁴. La dispersion géographique rend aussi la prestation de services de base tels que les services de santé très difficile et l'accès aux marchés à des fins commerciales plus onéreux. Ces difficultés ont contribué considérablement à accélérer l'exode rural.

31. Le renforcement de l'agro-industrie et des activités productrices non agricoles des petits États insulaires en développement a fait l'objet d'une attention croissante dans leurs stratégies de développement rural. Dans certains d'entre eux, les activités d'extraction minière ont favorisé l'essor économique des zones rurales. La

¹³ Banque mondiale, Rural Development and Agriculture in Pacific Islands.

¹⁴ Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2006).

Papouasie-Nouvelle-Guinée possède des mines de porphyre cuprifère, d'argent et d'or; les îles Fidji sont dotées d'importants gisements de porphyre cuprifère et de mines d'or; les Îles Salomon ont récemment inauguré leur première mine d'or¹⁵. La bauxite et l'aluminium sont les principaux produits d'exportation de la Jamaïque et du Guyana. L'exploitation de carrières de minéraux à usage industriel et de matières utilisées dans le bâtiment – calcaire, gypse, marbre, sable et gravier – sont aussi une source de revenus non agricoles pour les petits États insulaires en développement des trois régions. Dans le cas de la Trinité-et-Tobago et du Timor-Leste, l'économie rurale continue d'être dominée par l'industrie pétrolière.

32. L'exploitation minière favorise considérablement la croissance économique des petits États insulaires en développement mais elle en désorganise les zones rurales, dont elle dégrade en outre l'environnement. Une grande attention est accordée à la remise en état des sites d'exploitation minière et à la réinstallation des propriétaires fonciers déplacés. Là où des problèmes de gouvernance et l'insuffisance des ressources ont compromis l'application des mesures prévues, l'exploitation minière a accéléré la dégradation des terres et aggravé la pollution.

B. Possibilités de croissance de l'économie rurale

33. Le tourisme est un secteur d'activités important qui a des liens avec l'économie rurale, du fait du sous-secteur de l'écotourisme. Il n'est cependant pas reconnu comme tel par de nombreux petits États insulaires en développement car il concerne principalement les régions côtières, dont il contribue pour beaucoup à l'urbanisation. De fait, dans les Caraïbes, le secteur du tourisme détermine les grands mouvements de main-d'œuvre, en particulier des femmes et des jeunes, qui quittent les régions rurales à la recherche d'un meilleur emploi dans le secteur des services. Les migrations de main-d'œuvre de plus en plus importantes en direction des villes et des régions côtières sont à la fois une cause et une conséquence d'un développement rural peu dynamique. La réduction récente des effectifs du secteur agricole, qui s'explique principalement par la fin des préférences commerciales, la chute du cours des produits de base et des catastrophes naturelles, a également contribué à cette évolution démographique.

34. Les gouvernements des pays des différentes régions se sont engagés à prendre les mesures nécessaires pour revitaliser et renforcer l'économie rurale des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de réduire la pauvreté et d'enrayer l'exode rural. Il est admis qu'il faut, pour améliorer la situation des zones rurales, mettre l'accent sur la mise en œuvre de politiques et stratégies adéquates en faveur des catégories les plus vulnérables de l'économie rurale. Il s'agit notamment de dispenser des formations professionnelles afin d'augmenter le taux de participation aux activités agricoles et aux activités non agricoles mais rurales, en particulier à celles qui sont étroitement liées au tourisme et à l'agriculture, comme les micro-industries des secteurs de l'artisanat, de la pêche et du conditionnement de produits alimentaires. Un appui est également apporté à la diversification de l'agriculture, l'objectif étant de développer des activités comme l'horticulture, pour laquelle le secteur du tourisme, ainsi que les exportations, constituent d'excellents marchés. Parmi les défis à relever, il faut notamment faciliter l'accès à des technologies novatrices permettant de renforcer les systèmes de production, de

¹⁵ PNUE (2004c).

traitement et de commercialisation; moderniser et développer les services agricoles en vue d'accroître la productivité; développer les capacités institutionnelles des organisations agricoles et rurales, promouvoir l'établissement de liens intersectoriels et améliorer les infrastructures et les services en milieu rural.

V. Agriculture

35. Dans le cadre de la promotion du développement et de la prospérité des zones rurales, ainsi que de l'amélioration de la qualité de vie, le relèvement, le renforcement et la diversification du secteur agricole continuent de figurer parmi les principaux objectifs des petits États insulaires en développement qui sont membres de la Commission. Dans ces petits États, les terres affectées à l'agriculture se répartissent entre de petites exploitations pratiquant des cultures de subsistance et des établissements commerciaux de plus grande envergure, dont la production est principalement destinée à l'exportation. Les terres agricoles d'une plus grande superficie et plus productives sont généralement affectées à l'agriculture marchande dans les petits États insulaires en développement où le mode d'occupation des sols était précédemment fonction de la monoculture des plantations. Dans ces systèmes commerciaux que l'on rencontre dans de nombreux petits États insulaires, dont le Cap-Vert, Cuba, les Fidji, la Grenade, la Jamaïque, Maurice, la République dominicaine et Sainte-Lucie, la production agricole se compose principalement de quelques produits de base, notamment les bananes, la canne à sucre, le café, les noix de coco, le cacao et les épices. Ce mode d'occupation des sols traditionnel se poursuit à l'heure actuelle, l'agriculture demeurant un grand facteur de croissance économique et de développement rural dans les petits États insulaires en développement (voir tableau 2). À Maurice, les plantations de canne à sucre occupent encore près de la moitié de la superficie de l'île¹⁶.

Tableau 2

Terres arables et cultures permanentes, exprimées en pourcentage de la superficie totale de certains petits États insulaires en développement¹⁷

<i>Pays</i>	<i>1961</i>	<i>1981</i>	<i>2001</i>	<i>Pays</i>	<i>1961</i>	<i>1981</i>	<i>2001</i>
Dominique	21,3	22,7	26,7	Jamaïque	25,5	21,2	26,2
République dominicaine	20,8	29,6	33,0	Maurice	45,8	52,7	52,2
Fidji	8,4	9,9	15,6	Saint-Kitss-et-Nevis	44,4	36,1	22,2
Grenade	55,9	44,1	35,3	Sainte-Lucie	23,0	27,9	29,5

Source : FaoStat; voir <http://faostat.fao.org/>.

36. Un pourcentage élevé de terres cultivées peut également indiquer que les petites exploitations agricoles et l'agriculture de subsistance sont prépondérantes. L'agriculture de subsistance à petite échelle, qui s'effectue généralement sur des parcelles de moins de deux hectares, souvent sur des terres peu rentables et avec une main-d'œuvre familiale, vise principalement à répondre aux besoins locaux et

¹⁶ Commission de l'océan Indien (2004).

¹⁷ Terres arables : terres affectées aux cultures temporaires, jardins maraîchers ou potagers et terres en jachère temporaire (moins de cinq ans).

familiaux. Sont principalement cultivés des racines et des tubercules, des arbres nourriciers et fruitiers (non forestiers), y compris les fruits de l'arbre à pain et des agrumes. L'agriculture de subsistance comprend également souvent un élevage à petite échelle de bétail, de porcs et de volailles. Elle contribue de façon essentielle à l'économie, à l'état nutritionnel et à la vie sociale des populations pauvres vivant en milieu rural dans les petits États insulaires en développement. Dans de nombreux petits États du Pacifique, plus de 90 % du marché intérieur des zones rurales proviennent de ces systèmes de production traditionnels.

A. Pêcheries

37. La pêche mérite une mention particulière du fait de son rôle de premier plan dans la vie économique des régions côtières et de sa contribution essentielle à la nutrition et à la sécurité alimentaire dans tous les petits États insulaires en développement. C'est une activité économique particulièrement importante dans le Pacifique. Dans cette région, les activités halieutiques sont souvent classées en fonction de la taille des opérations, selon qu'il s'agit de pêcheries industrielles, commerciales à petite échelle ou de subsistance. Les petits États insulaires en développement du Pacifique bénéficient principalement de la pêche industrielle hauturière en percevant les droits versés par des pays éloignés pratiquant la pêche sur leurs eaux. Mais c'est des ressources halieutiques côtières que les habitants des îles du Pacifique tirent le plus parti sur le plan économique et nutritionnel.

38. Dans certains petits États insulaires en développement, on estime que plus de 80 % de l'ensemble des prises effectuées le long des côtes sont consommés à des fins de subsistance, particulièrement en milieu rural. La pêche commerciale côtière est pratiquée activement aux fins de l'exportation dans toutes les régions comprenant des petits États insulaires en développement. Les exportations de produits de la pêche n'ont cessé d'augmenter dans toutes les sous-régions. Dans les Caraïbes et dans le Pacifique, les exportations ont augmenté d'environ 40 % depuis 1990. Il est donc de plus en plus urgent d'adopter un mode de gestion durable des pêcheries, car la surpêche est aujourd'hui plus fréquente du fait de la hausse de la demande de produits de pêche à des fins de subsistance et à des fins commerciales.

B. Production agricole et échanges commerciaux

39. Malgré son importance, le secteur de l'agriculture est en recul depuis une vingtaine d'années dans les petits États insulaires en développement. Des pratiques agricoles non viables, notamment le défrichement à grande échelle, l'utilisation intensive des sols, la monoculture et la réduction des périodes de jachère, ainsi que les effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles ont contribué à l'aggravation de la dégradation des sols et à la baisse de productivité des systèmes agricoles.

40. Mais surtout, le secteur agricole est vulnérable face aux chocs économiques. La valeur totale des exportations de produits de base des petits États insulaires en développement a considérablement diminué, en termes absolus ainsi que par rapport à l'ensemble des exportations agricoles mondiales. Les exportations de sucre et de bananes ont diminué à la fois en volume et en valeur. Dans les pays membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, la production et les exportations de

bananes ont chuté, en raison de l'abandon progressif des préférences commerciales. Par le passé, les petits États insulaires en développement ont bénéficié d'un accès préférentiel aux marchés agricoles dans le cadre d'un certain nombre d'accords bilatéraux non réciproques, dont le plus important était la Convention de Lomé entre la Communauté économique européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Des préférences leur ont également été accordées en vertu de mécanismes régionaux, tels que la loi intitulée *Caribbean Basin Economic Recovery Act* (CBERA) (loi sur le redressement économique du bassin des Caraïbes). Tous les petits États insulaires en développement bénéficient, avec d'autres pays en développement, du Système généralisé de préférences. Certains ont également droit à un statut préférentiel dans le cadre de l'Initiative Tout sauf les armes récemment adoptée par l'Union européenne et de l'*African Growth and Opportunity Act* des États-Unis (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique). Dans le cadre de ces divers accords, le sucre, les bananes et le riz ont été les produits les plus importants pour les petits États insulaires en développement.

41. Le régime commercial de l'OMC élimine les préférences commerciales semblables à celles qui sont par exemple accordées dans le cadre de la Convention de Lomé. Le statut préférentiel octroyé par l'Union européenne aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) fait ainsi l'objet d'une dérogation d'une durée limitée, dans l'attente de la conclusion d'accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP. Ces accords visent à stimuler le développement et à préserver le statut particulier dont jouissent les pays ACP, dans le respect des réglementations de l'OMC. Récemment encore, ces préférences commerciales agricoles conféraient d'importants avantages aux petits États insulaires en développement – de l'ordre de 600 millions de dollars par an dans le cadre de la Convention entre l'UE et les pays ACP, d'après une étude¹⁸. Le sucre, les poissons et les bananes représentent environ 90 % de ce montant, la part du sucre étant de près de 80 %. La réforme du Protocole du sucre de l'UE et des pays ACP, ainsi que d'autres systèmes préférentiels, a donc eu de lourdes répercussions sur le secteur de l'agriculture dans un certain nombre de petits États insulaires en développement. L'économie des Fidji, du Guyana, de la Jamaïque, de Maurice, des Seychelles et de la Trinité-et-Tobago, qui sont tributaires du sucre et bénéficie de 90 % des préférences de l'UE, a été durement touchée, tandis que les pays exportateurs de bananes, à savoir la Dominique, la Jamaïque, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, ont également vu chuter la valeur des avantages commerciaux qui leur étaient accordés¹⁹.

42. D'autres facteurs économiques extérieurs ont également nui à la viabilité des exportations agricoles des petits États insulaires en développement. Au cours des 20 dernières années, le cours des bananes, du sucre, du cacao et du coprah a diminué. La réduction des préférences commerciales, l'intensification de la concurrence et la chute du prix des produits de base, ainsi que les taux de change défavorables ont coïncidé, avec le recul des secteurs du sucre, des bananes, du riz et des noix de coco dans les petits États insulaires en développement. Cette évolution a eu de lourdes répercussions, notamment dans les pays dont l'économie dépend fortement de l'exportation de ces produits agricoles.

¹⁸ FAO (2005).

¹⁹ Ibid.

a) *Bananes*

43. Environ 80 % de la production de bananes des petits États insulaires en développement proviennent de Cuba, Haïti, la Jamaïque, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la République dominicaine et Sainte-Lucie, ce qui représente à peu près 3 % du marché mondial. Par rapport à ceux des pays concurrents, les fruits des petits États insulaires en développement sont produits dans de petites exploitations et entraînent des frais de production et de transport plus élevés. Les petits États insulaires dont l'économie dépend le plus de la production de bananes, à savoir la Dominique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines, ont donc réduit considérablement leur production. Cela a eu des répercussions importantes, notamment à Sainte-Lucie, où, en 2002, les bananes représentaient 50 % de la production agricole et 60 % de l'ensemble des exportations de marchandises. La production et les exportations ont également diminué dans l'ensemble des îles Windward et à la Jamaïque. Cependant, la République dominicaine, premier exportateur des Caraïbes, n'a cessé d'augmenter ses exportations depuis les années 90 et son adhésion au Groupe des États ACP²⁰ (voir tableau 3).

Tableau 3
Production de bananes dans certains petits États insulaires en développement

Pays	Production (en milliers de tonnes)						
	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Barbade	0,75	0,52	0,55	0,57	0,60	0,64	0,66
Cuba	195,00	265,59	318,06	206,90	315,40	454,20	289,01
Dominique	66,71	33,50	25,00	23,00	19,00	14,45	10,32
Grenade	12,00	4,05	4,10	4,10	4,10	2,12	0,99
Jamaïque	127,66	102,00	108,00	109,00	115,00	108,36	105,70
Maurice	6,14	8,50	11,00	7,20	12,09	12,00	11,58
République dominicaine	395,10	343,31	442,01	502,88	514,95	468,32	547,43
Saint-Vincent-et les Grenadines	82,73	46,00	46,00	46,00	50,00	45,00	50,00
Samoa	14,00	20,00	20,00	21,50	21,50	23,09	24,28
Vanuatu	11,40	13,00	13,00	13,50	14,30	13,98	14,04

Source : FAOStat.

b) *Sucre*

44. La production de sucre a de même diminué dans quasiment tous les pays à l'examen, seuls le Belize, le Guyana, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée ayant augmenté leur production. Cette tendance à la baisse s'explique également par la fin des préférences commerciales, l'effondrement du cours du sucre en 1998 qui a durement touché la République dominicaine, les vagues de sécheresse et les cyclones qui ont frappé Maurice en 2000 et l'instabilité politique aux Fidji²¹ (voir tableau 4).

²⁰ Ibid.

²¹ Ibid.

Tableau 4
Production de sucre dans certains petits États insulaires en développement

Pays	Production moyenne (en milliers de tonnes)			Taux moyen de croissance annuelle (en pourcentage)	
	1990-1992	2000-2002	Variation (en pourcentage)	1996-2000	2001-2002
Barbade	67	53	-21	2	-7
Belize	98	116	18	1	-3
Cuba	7 740	3 818	-51	0	0
Fidji	413	325	-21	-7	0
Guyana	164	291	78	2	4
Jamaïque	217	201	-8	-3	1
Maurice	612	544	-11	-1	2
Papouasie-Nouvelle-Guinée	34	46	35	5	-3
République dominicaine	710	469	-34	-10	0
Trinité-et-Tobago	106	97	-9	-4	4
Autres petits États insulaires en développement	89	85	-4	12	2
Montant total	10 215	5 998	-41	-1	0

Source : FAO (2005a) et FAOStat.

c) *Riz et noix de coco/coprah*

45. La production de riz et de noix de coco des petits États insulaires en développement a connu des fluctuations au cours des 10 dernières années. De 1990 à 2001, Cuba, la République dominicaine et le Guyana ont augmenté leur production de riz, tandis que les Fidji, la Guinée-Bissau, Haïti et le Suriname ont vu la leur diminuer du fait de la baisse des rendements, de mauvaises conditions météorologiques et de l'instabilité politique. Les variations de la production de noix de coco/coprah au cours des 15 dernières années sont présentées au tableau 5. Dans la région du Pacifique, le coût élevé du transport et des activités de transformation a freiné la croissance du secteur de la noix de coco, qui avait pourtant largement contribué au développement rural, notamment dans les îles et atolls de petite taille.

Tableau 5
Production de noix de coco et de coprah dans certains petits États insulaires en développement

Pays	Production de noix de coco et de coprah (en milliers de tonnes)						
	1990	2000	2005	Pays	1990	2000	2005
Barbade	1,5	1,6	2,0	Kiribati	58,8	96,0	109,8
Comores	63,7	74,1	80,5	Maldives	12,7	15,7	15,8
Cuba	25,0	80,2	113,8	Maurice	2,3	1,5	1,7

<i>Production de noix de coco et de coprah (en milliers de tonnes)</i>								
<i>Pays</i>	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>	<i>Pays</i>	<i>1990</i>	<i>2000</i>	<i>2005</i>	
Dominique	11,3	11,4	10,9	République dominicaine	154,7	140,0	107,5	
Grenade	7,7	6,5	6,0	Saint-Vincent-et-les Grenadines	20,0	2,1	2,6	
Guinée-Bissau	37,0	45,5	48,1	Samoa	138,0	140,0	152,8	
Guyana	38,7	78,6	66,1	Sao Tomé-et-Principe	31,0	25,5	26,3	
Îles Fidji	251,3	170,6	140,1	Seychelles	6,7	3,2	2,5	
Îles Salomon	180,0	246,0	276,0	Trinité-et-Tobago	40,0	23,2	10,6	
Jamaïque	77,7	170,0	198,7	Vanuatu	356,8	248,0	315,0	

Source : FaoStat.

C. Possibilités de diversification

46. La réduction de la production et des exportations des principaux produits agricoles a eu d'importantes incidences sur le développement des petits États insulaires en développement, dont la survie économique est tributaire des agro-industries. Face à cette situation, de nombreux petits États insulaires en développement tentent de trouver une nouvelle voie pour diversifier et redynamiser leur économie rurale.

a) Biocarburants

47. Certains pays s'efforcent de développer leurs capacités de production de biocarburants, dans le but de répondre à la demande locale et à la demande internationale, de plus en plus importante, de carburants de substitution. Grand producteur de sucre, Maurice élabore actuellement des dispositions législatives visant à favoriser les études sur le biogazole fabriqué à partir de sucre, de soja, de palmiers, de noix de coco et d'huiles végétales, ainsi que de *jatropha curcas*²², et à terme sa production. De même, dans les Caraïbes, Cuba, la Dominique, la Jamaïque et la République dominicaine, entre autres pays, examinent si leur secteur agricole est en mesure de produire durablement de l'éthanol à partir du sucre de canne et d'autres formes de biogazole. La baisse du cours mondial des marchandises et l'augmentation constante du prix des combustibles fossiles ont également incité les pays de la région du Pacifique à s'intéresser au biogazole, des pays tels que les Fidji, les Îles Salomon, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa, et Vanuatu ayant mis en chantier des projets pilotes sur la question. Les études en cours sur la viabilité de ce secteur porteront, entre autres choses, sur ses éventuels effets sur la sécurité alimentaire et ses avantages comparatifs par rapport aux exportations conventionnelles de produits agricoles non transformés²³.

b) Agrotourisme

48. Les petits États insulaires en développement se sont également employés à renforcer les capacités d'adaptation de leur économie rurale en imbriquant davantage l'agriculture et le secteur des services. Les Caraïbes ont été

²² Ministère mauritanien de l'environnement (2007).

²³ SOPAC (2007).

particulièrement dynamiques à cet égard, en établissant des programmes visant à développer la consommation de produits cultivés localement dans les restaurants d'hôtel et à proposer des activités d'agrotourisme et de tourisme d'aventure propres à accroître les recettes touristiques dans les régions rurales reculées. L'organisation de festivals et de programmes axés sur la santé ou le bien-être et la création de parcs naturels et de jardins à l'intérieur d'un pays sont autant de possibilités de commercialiser les produits agricoles et ruraux locaux. Le développement d'industries artisanales productrices d'articles d'artisanat et d'articles médicaux bénéficie souvent aux petits et moyens exploitants et aux femmes des régions rurales qui fabriquent ces produits à valeur ajoutée destinés à la distribution.

Étude de cas

Des communautés des Îles Marshall envisagent de recourir à des coopératives pour développer et exploiter le marché spécialisé des bèches-de-mer.

Les bèches-de-mer sont un produit d'exportation de grande valeur, notamment en Asie où ils sont très appréciés sur le plan gastronomique ainsi que pour leurs vertus médicinales. Leur élevage peut en outre se pratiquer dans des conditions durables et à faible coût, à l'aide de canoës traditionnels et sans qu'il soit nécessaire d'utiliser des filets, cloisons ou produits alimentaires supplémentaires.

Certaines communautés sont très bien placées pour les exploiter et forment des partenariats entre secteur public et secteur privé pour en développer durablement l'aquaculture et mettre en place l'infrastructure commerciale indispensable pour répondre à la demande internationale de ce produit marin. Cette initiative est un excellent exemple de partenariat fructueux entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la population locale.

c) Marchés spécialisés

49. De nombreux petits États insulaires en développement mettent l'accent sur le développement de marchés spécialisés et de produits à valeur ajoutée pour redynamiser l'économie rurale. Citons par exemple les produits biologiques, les plantes et herbes médicinales, de nouveaux jus, des aliments en caisse et en conserve, les épices, les huiles, les produits d'artisanat, la musique et le rhum. Certains pays du Pacifique étudient la possibilité de développer les produits cultivés localement et présentant une valeur ajoutée à l'exportation, comme le taro et le noni, fruit apprécié pour ses vertus médicinales. Parmi les petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, les Comores sont l'un des premiers producteurs mondiaux de vanille et d'ylang-ylang, qui entrent dans la fabrication des parfums; Sao-Tomé-et-Principe est connu pour sa production de cacao. D'autres substances comme le miel, le rhum et les huiles essentielles sont également produites dans les petits États insulaires en développement, dont beaucoup s'emploient à faire reconnaître sur les marchés internationaux l'importance sur le plan médicinal, sanitaire et culinaire de leurs produits à valeur ajoutée.

D. Amélioration de la sécurité alimentaire

50. Outre qu'ils contribuent au développement rural, ces programmes peuvent également améliorer la sécurité alimentaire des petits États insulaires en développement en renforçant le secteur agricole et en favorisant la diversification par la production d'un grand nombre de fruits et légumes destinés aux touristes. À l'heure actuelle, plus de la moitié de l'apport calorique journalier des habitants des petits États insulaires en développement est assuré par des importations, de plus en plus difficiles à financer depuis les années 1990²⁴. Le taux de malnutrition a diminué dans de nombreux petits États insulaires en développement au cours des 30 dernières années mais se maintient à un niveau inacceptable dans certains pays, comme les Comores, la Guinée-Bissau, Haïti, les Îles Salomon et la République dominicaine. On estime qu'en établissant de véritables relations intersectorielles entre l'agriculture et le tourisme, les petits États insulaires en développement pourraient à la fois réduire considérablement leurs dépenses d'importations et renforcer la place de l'agriculture dans leur économie nationale²⁵.

VI. Coopération régionale et internationale

51. Les petits États insulaires en développement ont bénéficié d'un appui important des organisations intergouvernementales et techniques de leur région et des organismes du système des Nations Unies, qui les ont ainsi aidés à promouvoir leur développement agricole et la prospérité de leurs régions rurales tout en protégeant leurs ressources foncières.

52. Les organisations intergouvernementales régionales ont aidé considérablement les petits États insulaires en développement, en renforçant leurs capacités et en leur fournissant des ressources et une assistance, à cerner et à surmonter les obstacles au développement rural, en particulier à promouvoir leurs échanges commerciaux. Dans la région du Pacifique, des programmes tels que la Stratégie d'assistance aux États insulaires du Pacifique et le Cadre d'engagements du Pacifique ont permis de définir de grandes priorités stratégiques, qui consistent notamment à protéger le secteur des services en renforçant les capacités d'adaptation aux catastrophes naturelles; à accroître de façon durable les revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles; à instaurer des conditions propices aux investissements dans le secteur privé; à élargir l'accès aux marchés régionaux; et à améliorer la qualité de la santé et de l'enseignement et à combattre le VIH/sida²⁶. Aux Caraïbes, le Programme régional de transformation de l'agriculture vise à faciliter l'évolution du secteur agricole et à en accroître la compétitivité.

53. Depuis l'adoption de la Stratégie de Maurice en 2005, les Ministres de l'agriculture des États du Pacifique et des Caraïbes et les chefs de gouvernement des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont approuvé l'expansion des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire dans les petits États insulaires en développement. Lancés en 2003, ces programmes ont pour objectif d'accroître la productivité des petits exploitants agricoles et de les aider à

²⁴ FAO (2005).

²⁵ Ashley et al. (2006).

²⁶ Banque mondiale, Rural Development and Agriculture in Pacific Islands.

accéder aux marchés régionaux et internationaux. Le programme renforcé vise à remédier aux obstacles qui freinent le développement du secteur rural, à l'aide d'investissement dans la rénovation des équipements ruraux et la construction de nouveaux équipements, ayant trait à la gestion de l'eau et au stockage et au traitement des récoltes. Les programmes prévoient également la fourniture d'une assistance stratégique et technique qui permettra de remédier à l'insuffisance de l'accès des produits alimentaires aux marchés, ainsi que de la préparation aux catastrophes, de la gestion des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets. Aux fins de la mise en œuvre à plus grande échelle des programmes régionaux pour la sécurité alimentaire, un vaste ensemble de ministères, d'organisations de la société civile et du secteur privé et de donateurs participeront à des activités visant à renforcer les synergies avec d'autres initiatives et à veiller à l'harmonisation des programmes avec les stratégies existantes, dont les objectifs du Millénaire pour le développement, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les cadres nationaux de développement.

54. La CARICOM s'est engagée à apporter son appui à une série d'interventions destinées à renforcer l'agriculture aux fins de la croissance et du développement durables, que l'on désigne sous le nom d'Initiative Jagdeo, d'après le nom du Président du Guyana. Cette initiative vise à repositionner le secteur de l'agriculture, en 2015 au plus tard, de façon qu'il contribue au développement national et régional et à la viabilité économique, sociale et environnementale et de permettre à la région de parvenir à un niveau acceptable de sécurité alimentaire. Il a été proposé de mener cette initiative conjointement avec les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, avec le plein appui de la FAO.

55. Un appui est également apporté dans le cadre du Plan d'action de la FAO pour l'agriculture dans les petits États insulaires en développement. Il s'agit prioritairement d'instaurer des conditions propices à la diversification de l'agriculture, en adoptant des politiques propres à améliorer la production et la productivité, d'élaborer des plans directeurs relatifs aux échanges commerciaux et à la commercialisation des produits, de développer l'agroforesterie et l'agriculture biologique, d'améliorer la transformation et la commercialisation des produits alimentaires en établissant un contrôle de qualité et de réduire les pertes après récolte. Les projets couronnés de succès ont notamment consisté à rétablir la culture de la denrée de base du Samoa, le taro, en distribuant des variétés qui résistent à la flétrissure bactérienne des feuilles, à accroître la production de bananes aux Maldives, à élaborer une politique de gestion intégrée des parasites à la Trinité-et-Tobago et à rapprocher les secteurs de l'agriculture et du tourisme à Antigua et à la Barbade.

56. En ce qui concerne le renforcement des capacités nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire à l'échelle nationale dans la région du Pacifique, la FAO a, par l'intermédiaire de son Représentant sous-régional au Samoa, développé les partenariats avec des organisations régionales telles que le secrétariat de la Communauté du Pacifique, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique et le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, ainsi qu'avec l'University of the South Pacific et d'autres organismes des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la Santé et le Fonds international de développement agricole.

57. Les petits États insulaires en développement du Pacifique bénéficient également d'un appui important des organisations régionales, qui les aident à renforcer leurs programmes dans le secteur de la pêche. Le secrétariat de la Communauté du Pacifique met l'accent sur la recherche scientifique aux fins du développement et de la gestion de la pêche côtière dans tous les petits États insulaires en développement du Pacifique; l'Agence halieutique du Forum du Pacifique Sud dispense des conseils portant sur les aspects économiques et stratégiques de la pêche au thon au large des côtes; le secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement apporte son appui à des projets de protection des espèces et de la biodiversité marines.

58. Sous des formes très diverses, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture apporte une assistance aux petits États insulaires en développement des Caraïbes dans le cadre du Plan Agro pour la période 2003-2015, dans lequel sont présentés de façon détaillée les accords ministériels panaméricains pour le développement de l'agriculture et de la vie en milieu rural dans les Amériques. L'accent est mis, dans ce cadre, sur la constitution d'entreprises compétitives et l'accroissement des investissements indispensables pour améliorer la vie en milieu rural; la promotion de formes novatrices de services financiers et autres et les gestion des risques en milieu rural; et l'amélioration de la concertation entre les agriculteurs, les centres de recherche et les entités fournissant des services agricoles.

59. Le Programme de coopération technique pour les Caraïbes de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture, qui comprend six domaines thématiques, a pour objectif de redéfinir l'agriculture et la vie en milieu rural en développant des activités viables dans les zones rurales : développement des échanges commerciaux et de l'agro-industrie, protection phytosanitaire sécurité alimentaire, technologies et innovation, développement rural durable, éducation et formation et information et communication. Instance de débat créée à l'intention des Ministres de l'agriculture, des milieux universitaires, de l'agro-industrie, des femmes et des jeunes des zones rurales, l'Alliance pour le développement durable de l'agriculture et du milieu rural a pour but de promouvoir une approche participative et d'amener les parties prenantes à édifier un consensus sur les politiques, stratégies et programmes.

VII. Difficultés persistantes

60. Il est nécessaire, si l'on veut surmonter les obstacles commerciaux, économiques, environnementaux et institutionnels qui existent, d'investir davantage dans l'économie rurale et le secteur de l'agriculture des petits États insulaires en développement.

61. Les effets dévastateurs des catastrophes naturelles sur l'agriculture et l'infrastructure, l'élévation du niveau des mers et la salinisation du sol et de l'eau douce résultant des changements climatiques sont autant de vicissitudes auxquelles les États Membres seront inévitablement confrontés. La communauté internationale doit les aider à définir et à mettre en œuvre des mesures d'adaptation adéquates. Des politiques et stratégies de lutte contre la déforestation et la dégradation des bassins versants et des terres doivent également être adoptées d'urgence.

62. Il faut impérativement renforcer les régimes fonciers et systèmes d'octroi des titres de propriété et élaborer des politiques de gestion intégrée des terres pour

assurer une distribution plus équitable des terres, renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir le développement et la prospérité de l'économie rurale des petits États insulaires en développement. Il est à cet égard nécessaire de renforcer l'infrastructure institutionnelle, de promulguer des lois adéquates et de créer des mécanismes réglementaires propices à une gestion durable des terres, ou de renforcer les mécanismes existants.

63. Il convient d'investir davantage en vue de développer et de promouvoir les microentreprises en milieu rural et de renforcer les capacités techniques et de gestion de l'agro-industrie et des entreprises rurales. Il est également nécessaire de dispenser une formation qui permette de promouvoir des produits d'exportation novateurs, dans des domaines tels que l'étiquetage des emballages et la différenciation des marques. Il s'agit là d'importantes étapes préalables au renforcement de la productivité, de la rentabilité et de la compétitivité des entreprises agricoles et rurales des petits États insulaires en développement.

64. Le développement de l'économie rurale bénéficiera également de l'adoption et de la mise en œuvre de politiques propres à renforcer les relations intersectorielles entre l'agriculture et des secteurs à forte croissance comme le tourisme et la pêche. Il faut d'urgence renforcer la participation des femmes et des jeunes à l'économie rurale à l'aide de programmes et d'investissements.

65. Il est souhaitable, pour favoriser une approche participative du développement rural des petits États insulaires en développement, de renforcer les organisations de la société civile et d'intensifier le dialogue entre les divers partenaires sociaux et économiques concernés.

Références

Ashley, Caroline, Harold Goodwin, Douglas McNab, Mareba Scott, and Luis Chaves (2006). *Making Tourism Count for the Local Economy in the Caribbean Guidelines for Good Practice*. Pro-Poor Tourism Partnership and the Caribbean Tourism Organisation; avril 2006. Voir <http://www.propoortourism.org.uk/caribbean/caribbean-briefs-whole.pdf>.

FAO (2001). *Land Resources Information Systems in the Caribbean; Country Reports*. Compte rendu d'un séminaire organisé à l'échelle sous-régionale à Bridgetown (Barbade) du 2 au 4 octobre 2000. *World Soil Resources Reports 95*. Pour consulter les rapports de pays et renseignements supplémentaires, voir les archives de documents de la FAO : <http://www.fao.org/docrep/004/Y1717E/y1717e00.HTM>.

FAO (2005). *Small Island Developing States Agricultural Production and Trade, Preferences, and Policy*. FAO Commodities and Trade Technical Paper 7, Rome.

FAO (2007). *Situation des forêts du monde 2007*. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

FAO FishStat (2004). *Importance relative du commerce des produits de la pêche en 2004*. Voir ftp://ftp.fao.org/fi/stat/summary/summ_04/a7ybc.pdf.

Commission de l'océan Indien (2004). *AIMS Synthesis Report; Progress on the Barbados Programme of Action*. Commission de l'océan Indien pour le groupe de

pays de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

Ministère mauritanien de l'environnement (2007). Biofuels in Mauritius. Présenté par Subratty, Djaheezah au séminaire régional sur les biocombustibles en Afrique orientale et australe, tenu les 28 et 29 juin 2007 à Nairobi.

Shuckman, David (2008). Tuvalu struggles to hold back the tide. BBC News; Tuvalu; 22 janvier 2008. Voir <http://news.bbc.co.uk/2/hi/science/nature/7203313.stm>.

SOPAC/Jan Cloin et Shane Fairlie (2007). Coconut oil, a serious commodity option. Travaux de Jan Cloin et Shane pour la Pacific Islands Applied Geoscience Commission (SOPAC) sise à Suva (Fidji). Article rédigé pour www.IslandsBusiness.com.

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (2006). Examen intégré du module thématique portant sur l'énergie au service du développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique/l'atmosphère et les changements climatiques dans les petits États insulaires en développement. Rapport du Secrétaire général (E/CN.17/2006/7).

PNUD-FME. Cape Verde Protected Areas (Integrated participatory ecosystem management in and around protected areas). Comptes rendus du projet CVI/03/007. Voir <http://www.undp.org/gef/05/portfolio/writeups/bd/capeverde.html>.

PNUE (2004a). Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2004). Atlantic and Indian Oceans Environment Outlook 2004. Special Edition for the Mauritius International Meeting for the 10-year Review of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States.

PNUE (2004b). Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2004). Caribbean Environmental Outlook (2004). Special Edition for the Mauritius International Meeting for the 10-year Review of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States.

PNUE (2004c). Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (2004). Pacific Environmental Outlook (2004). Special Edition for the Mauritius International Meeting for the 10-year Review of the Barbados Programme of Action for the Sustainable Development of Small Island Developing States.

Divers rapports de pays (2002). Rapports établis à l'occasion du colloque sur les conflits liés à l'occupation des terres dans le Pacifique-Sud, organisé du 10 au 12 avril 2002 par la FAO, l'University of South Pacific et la Fondation RICS.

Divers évaluations nationales et rapports de pays présentés au secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Voir <http://www.unccd.int/>.

Banque mondiale. Rural Development & Agriculture in Pacific Islands. Voir <http://go.worldbank.org/I8R8NNFIL0>.

World Urbanization Prospects: The 2005 Revision Population Database.